

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

CERTI F 2109 - jan 2022

Entreprise auditée :	GRUPE CLAYENS NP	Date : 24/11/2022
Site de :	NP VOSGES	Auditeur : Xavier ROBIN
Activités du site :	Production de GPI Manipulation de GPI Transport de GPI Stockage, logistique Recyclage Aires de lavage de citernes	N° affaire : 11053 Durée de l'audit : 0,25 jour(s) Audit sur site : oui non

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :

NP VOSGES fait partie du groupe CLAYENS NP et transforme des thermodurs (70%) et thermoplastiques (30%) à raison de 1600 à 2000 T/An . Ses principaux clients sont, le secteur des équipements automobiles, électriques. L'entreprise emploie 60 CDI et environ 20 intérimaires sur un travail en 3 équipes. Les installations représentent 8000 m² couverts.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :

ISO 9001/14001

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

De 1 à 2 mm

1 - EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Conforme	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Les équipements sont en place avec panier inox sur un regard de cour et toile de jute sur autres regards pour filtrer les granulés accidentellement sur le sol.			
1.2.	Conforme	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Les équipements sont adaptés selon la granulométrie et vérifiés périodiquement.			
2- PROCEDURES						
2.1.	Conforme	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Des aspirateurs, bacs de récupération, consignes de tri sont en place et vérifiés			
2.2.	Conforme	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	IT86 Broyage - IT 211 Chargement déchargement - IT 212 Nettoyage des zones à risques - IT219 Fuite de granulé plastique - IT222 flux de granulés			
2.3.	Conforme	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Les zones de manipulation de granulés sont identifiées dans l'IT 222			
2.4.	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Les sacs et les emballages octobin sont séparés.			
2.5.	Conforme	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Le sacs sont mis en bacs grillagés avec sache plastique. Les sacs octobin sont valorisés en recyclage plastique.			
2.6.	Conforme	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Une IT 219 sur les fuites de granulés plastique.			
2.7.	Conforme	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Non applicable			
2.8.	Conforme	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Les abords sont nettoyés 2 fois par an par un ESAT.			
2.9.	Conforme	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Les regards sont munis de dispositifs de toile de jute et un regard avec panier inox. La généralisation des paniers inox est planifiée.			
3- FORMATION, SENSIBILISATION						
3.1.	Conforme	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	La sensibilisation est effective sur les personnels et les intervenants via plans de prévention			
4- CONTRÔLE INTERNE						
4.1.	Conforme	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Un audit semestriel est effectué avec suivi des NC et actions correctives.			

Conclusions de l'audit :

Les dispositions mise en place donnent confiance dans la capacité de l'organisme à gérer les GPI de manière fiable

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile